

Action clé 3: Soutien à la réforme des politiques

Une approche de continuité et d'amélioration de la gestion des experts de la réforme l'E.S. (HEREs) est proposée. Il s'agit de nommer une équipe de 5 à 10 membres pour une période de 3 années en tenant compte des profils, la représentativité, les jeunes, les étudiants, etc.

Le but de l'équipe nationale des HEREs est de fournir un pool d'expertise afin de promouvoir les réformes et renforcer les progrès dans l'E.S. dans les pays concernés et donc participer à l'élaboration de politiques et des réformes dans l'E.S. dans leur pays respectif .

La mission de l'expert est triple:

1. Soutenir le développement de la politique dans les pays respectifs en soutenant les processus et les stratégies de réforme de modernisation de l'E.S., en contact étroit avec les autorités locales concernées et en particulier en ce qui concerne pour l'élaboration de programmes, la modernisation de la gouvernance, la gestion et le fonctionnement des systèmes et des EES, le renforcement des relations entre le secteur de l'E.S. et l'environnement sociétal et économique plus large, etc.
2. Encourager le dialogue politique avec l'UE dans le domaine de l'ES éventuellement en synergie et en coordination avec les différentes plateformes politiques établies dans le cadre du programme Erasmus + ou d'autres initiatives potentiels établie par, et sous la direction de la Commission européenne.
3. Soutenir le programme Erasmus + et les anciens projets de programmes de l'UE par la diffusion de leurs résultats et, notamment les bonnes pratiques et les initiatives innovantes et de les exploiter à des fins de modernisation et de développement.

Qui contacter?

S'adresser au :

Bureau National Erasmus+

Adresse:
11, Chemin Doudou Mokhtar
Ben Aknoun, Alger
Algérie

Téléphone : 00 213 (0)21 91 14 82
Mobile : 00 213 (0)7 97427264
Messagerie : bbenstaali@gmail.com

site web:
<http://services.mesrs.dz/Tempus/index%20entree.htm>

Nouveau programme Erasmus+ 2014-2020

Erasmus + est le nouveau programme de l'UE 2014-2020 pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

Il propose une approche intégrée et simplifiée des sept programmes existants à travers 3 actions clés :

1. la mobilité,
2. la coopération et
3. la réforme des politiques de jeunesse.

Doté d'un chapitre budgétaire distinct, le volet Jeunesse du programme Erasmus+ sera dédié au seul développement des activités d'éducation non formelle, reprenant les principaux volets de «Jeunesse en action» et introduisant de nouvelles opportunités de partenariats.

Action clé 1: Mobilité

1. Mobilité dans le cadre d'échanges

- apportera son soutien à des étudiants de Licence, de Master et de Doctorat.
- disponible pour les étudiants dans les pays participants, et de/vers les pays tiers pour les études et les stages en entreprise.
- durée de la mobilité des étudiants : 3 à 12 mois.
- ouverte également au personnel pour l'enseignement ou la formation à l'étranger de /vers n'importe quel pays à travers le monde., durée : 5 jours à 2 mois

2. Mobilité diplômante

L'UE continue à financer la mise en œuvre de diplômes conjoints aux 2 niveaux Master et Doctorat, mais sous deux programmes différents: Erasmus+ pour les Masters conjoints (JMDs) et Marie Skłodowska Curie pour les Doctorats conjoints .

- **Masters conjoints (JMDs)** auront une durée de 1-2 année académique (60/90/120 ECTS) et conduiront à l'attribution d'un diplôme conjoint ou de plusieurs diplômes.

Dernier délai de soumission : 27 Mars 2014

- **Doctorats:** durée du projet 4 ans, durée de la bourse: 3 ans, le candidat ne peut pas passer plus de 12 mois au cours des 3 dernières années dans l'établissement d'accueil (règle de la mobilité), pas de différence de traitement fondée sur la nationalité.

Action clé 2: Renforcement des capacités

Les projets de renforcement des capacités visent à:

- renforcer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'E.S. dans les pays partenaires
- créer un espace de coopération entre l'UE et les pays partenaires (et parmi les pays partenaires),
- promouvoir une convergence volontaire avec les développements de l'UE dans le domaine de l'E.S.
- encourager les contacts humains.

Projets soutenus

- **Projets Conjoints (PC)** visent l'impact (développer, moderniser, mettre en œuvre, diffuser) principalement et directement les institutions impliquées dans les pays partenaires et se concentrent généralement sur 3 différentes catégories d'activités, à savoir l'élaboration des curricula, la modernisation de la gouvernance, de la gestion et le fonctionnement des EES et le renforcement des relations entre les EES et l'environnement économique et sociétal au sens large.
- **Projets Structurels (PS):** visent un impact systémique et encouragent les réformes au niveau national et/ou niveau régional avec le soutien des autorités dans les pays partenaires et se concentrent généralement sur 2 types différents d'activités: la modernisation des politiques, la gouvernance et la gestion des systèmes de l'E.S. et le renforcement des relations entre les systèmes d'ES et l'environnement économique et sociétal au sens large.

Pays partenaires éligibles

Les projets doivent comporter un minimum de 3 pays participants différents et un minimum de 1 pays partenaire.

Nombre d'organisations participantes

Les projets doivent comporter un minimum de 3 EES de 3 pays différents participants et un minimum de 2 EES de chaque pays partenaire impliqué dans le projet.

Durée du projet: 2 ou 3 ans.

Nouveauté: Action spéciale mobilité

Dans le cas spécifique des pays de l'élargissement et voisins ne participant pas encore pleinement au programme, les PC et PS peuvent inclure une action de mobilité spéciale pour le personnel et les étudiants.

- devrait être expressément demandée par le requérant, joue un rôle aux objectifs du projet (mobilité intégrée) et mise en œuvre par le biais d'accords interinstitutionnels signés par tous les établissements partenaires et approuvant les principes de la Charte européenne des E.S.
- évaluée comme une composante distincte et ne peut pas être une condition pour la mise en œuvre réussie des objectifs principaux du projet.

Institutions éligibles (Actions 1 & 2)

- EES reconnus des pays européens et non-européens
- Partenaires non universitaires, entreprises et autres représentants de la vie professionnelle (chambres de commerce, partenaires sociaux, etc.)
- Institutions et organismes actifs dans le domaine de l'éducation et de la formation et de recherche
- Organisations à but non lucratif, ONG
- Associations, fondations et autres organismes impliqués dans les domaines de l'éducation et de la formation
- Autorités publiques locales, régionales et nationales